



55 rue de Bonneuil Matours
CS 90825
86034 POITIERS CEDEX



M. RENAULT RAPHAEL

11 LA MONTGADAR

86300LA CHAPELLE VIVIERS

Poitiers, le 10 septembre 2024

Objet : Contrôle de raccordement des eaux usées et pluviales
N° Installation : AC-059-24-00001

Monsieur,

Le pôle assainissement a procédé le 06/09/2024 au contrôle de raccordement des eaux usées et pluviales de votre habitation sise sur la commune de Chapelle-Viviers.
Cette demande s'inscrit dans le cadre de la vente de ce bien immobilier.

Vous voudrez bien trouver ci-joint le rapport de visite.
Le coût de cette intervention vous sera facturé prochainement.

Au regard du contrôle réalisé et selon les constats visuels et les informations recueillies le jour du contrôle, votre installation a été classée CONFORME.

Le rapport ci-joint n'est valable qu'à la date du contrôle, et ne saurait tenir compte de toutes modifications apportées ultérieurement aux installations interne à votre habitation et aux évolutions techniques et réglementaires.

De plus, je vous précise que toute modification significative de l'installation doit faire l'objet de vérifications. Pour ce faire, une demande de vérification devra être préalablement déposée auprès du secrétariat du pôle assainissement au 05.49.61.61.38 ou par mail : pole-assainissement@eauxdevienne.fr.

Conformément à l'article 63 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », je vous saurai gré de bien vouloir rappeler au notaire en charge de la vente son obligation d'adresser au pôle assainissement, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente, une attestation de vente où figurent la date de la vente, les informations nécessaires pour identifier l'immeuble vendu ainsi que les noms et adresse de l'acquéreur. Cette disposition permettra au pôle assainissement de mettre à jour le dossier administratif de votre propriété, et de prendre contact avec le nouvel acquéreur.

Pour toute question liée à la visite et à ce contrôle, ou bien pour tout accompagnement ou information d'ordre administratif ou technique concernant le raccordement de votre habitation au réseau d'assainissement, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du pôle assainissement au 05.49.61.61.38 ou par mail : pole-assainissement@eauxdevienne.fr

En espérant que cette démarche vous aide dans la gestion quotidienne de votre installation et qu'elle vous permette de contribuer à l'amélioration et à la préservation de la qualité de l'eau, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable du Pôle Assainissement,




Nathalie DELLA-VALLE

CONTRÔLE DE DESTINATION

DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

IDENTIFICATION

Référence SPAC :	AC-059-24-00001
Nom du (des) Contrôleur(s) :	SANDRINE GIRET/ SEBASTIEN BERNARD
Date du contrôle :	06/09/2024

Adresse de l'immeuble :	
Code postal / Commune :	86300 Chapelle-Viviers
Section et numéro de parcelle :	1017-F

Propriétaire :	
Nom et prénom :	RENAULT RAPHAEL
Adresse :	11 LA MONTGADAR
Code postal / Commune :	86300 LA CHAPELLE VIVIERS
Pays (hors France) :	/
Téléphone :	/

OBJET DE L'INTERVENTION

Acte de vente : Non	Demandeur : SAS AURIK
Personne rencontrée : Propriétaire	Référence notaire : /

ALIMENTATION EN EAU

Adduction eau publique :	Oui
Autre alimentation en eau :	Non

TYPE DE CONTRÔLE

Moyen de contrôle :

Test à la fumée :	Non
Test au colorant :	Oui
Caméra :	Non
Test sonore :	Oui
Test visuel :	Oui

Type de réseau public de collecte :

Séparatif :	Oui
Réseau Eaux Usées :	Oui
Réseau Eaux Pluviales :	Non

Observations :

BOÎTE DE BRANCHEMENT

Présence d'une boîte de branchement :

Emplacement :	Domaine public
Présence d'un siphon :	Non
Boîte de branchement accessible :	Oui
Type :	Tabouret PVC
Etat :	Bon
Etanchéité :	Bonne
Raccordement au fil d'eau de la boîte :	Oui
Présence réduction de raccordement sur la boîte :	Oui

VENTILATION PRIMAIRE

Présence d'une ventilation haute :	NV
Diamètre suffisant :	/
Emplacement de l'évacuation :	/
Présence d'un aérateur à membrane :	/

Observations :

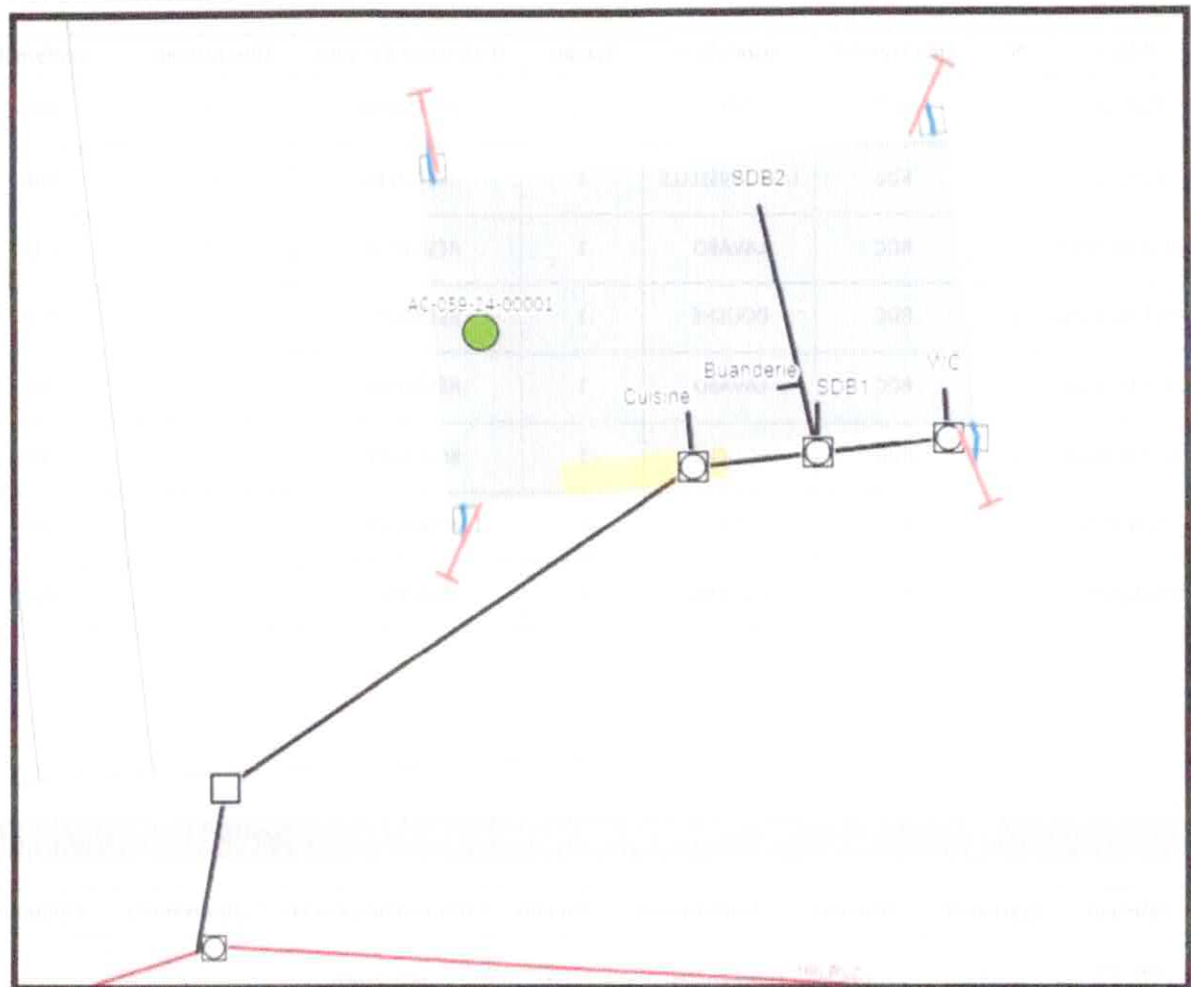
DESTINATION DES EAUX USEES

Pièces	N°	Emplacement	Installation	Nombre	Destination des eaux	Observations	Conformité
CUISINE		RDC	ÉVIER	1	RÉSEAU EU	/	OUI
CUISINE		RDC	LAVE VAISSELLE	1	RÉSEAU EU	/	OUI
SALLE DE BAIN	1	RDC	LAVABO	1	RÉSEAU EU	/	OUI
SALLE DE BAIN	1	RDC	DOUCHE	1	RÉSEAU EU	/	OUI
SALLE DE BAIN	2	RDC	LAVABO	1	RÉSEAU EU	/	OUI
SALLE DE BAIN	2	RDC	DOUCHE	1	RÉSEAU EU	/	OUI
TOILETTES		RDC	WC	1	RÉSEAU EU	/	OUI
BUANDERIE		RDC	LAVE LINGE	1	RÉSEAU EU	/	OUI

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

Bâtiment	Evacuation	Situation	Emplacement	Nombre	Destination des eaux	Observations	Conformité
MAISON PRINCIPALE	GOUTTIÈRE	DROITE	FAÇADE AVANT	1	INCONNUE	/	OUI
MAISON PRINCIPALE	GOUTTIÈRE	GAUCHE	FAÇADE AVANT	1	INCONNUE	/	OUI
MAISON PRINCIPALE	GOUTTIÈRE	DROITE	FAÇADE ARRIÈRE	1	INCONNUE	/	OUI
MAISON PRINCIPALE	GOUTTIÈRE	GAUCHE	FAÇADE ARRIÈRE	1	INCONNUE	/	OUI

SCHEMA DE PRINCIPE DE L'INSTALLATION



	Bac de transbordement EU		Dégradant bactérien		Tout de montage		Réguleur EU		Station de traitement		Évacuation d'urgence
	Réguleur EU		Évacuation		Système de		Réguleur EU		Station de traitement		Évacuation
	Bac de transbordement EP		Station de		Système de		Réguleur EU		Station de traitement		Évacuation
	Réguleur EU		Évacuation		Système de		Réguleur EU		Station de traitement		Évacuation
	Réguleur EU		Évacuation		Système de		Réguleur EU		Station de traitement		Évacuation
	Réguleur EU		Évacuation		Système de		Réguleur EU		Station de traitement		Évacuation
	Réguleur EU		Évacuation		Système de		Réguleur EU		Station de traitement		Évacuation
	Réguleur EU		Évacuation		Système de		Réguleur EU		Station de traitement		Évacuation
	Réguleur EU		Évacuation		Système de		Réguleur EU		Station de traitement		Évacuation
	Réguleur EU		Évacuation		Système de		Réguleur EU		Station de traitement		Évacuation

EV : Eaux vannes (WC) – EM : Eaux ménagères (salle de bain, cuisine, etc.) – EU : Eaux usées (EV + EM) – EP : Eaux pluviales.

CONCLUSION DU CONTRÔLE

DIAGNOSTIC DU RACCORDEMENT

CONFORME

*Tous les points d'eaux usées testés sont raccordés au réseau Séparatif public.

*Tous les rejets d'eaux pluviales respectent la réglementation en vigueur et les préconisations du règlement du service.

Conclusions du contrôle :

Anomalies constatées : /

-

Travaux à réaliser : /

-

Observations : /

-

Lors du diagnostic, seuls les points d'eau représentés sur le schéma et intégrés aux tableaux « destination des eaux usées et eaux pluviales » ont été déclarés par la personne rencontrée au moment du contrôle.

Le contrôle a été effectué sur la base des documents et informations apportés par le propriétaire et sous réserve du respect de conditions particulières spécifiques de raccordement édictées dans un règlement de lotissement, sans prendre en compte d'éventuels éléments non déclarés.

Le rapport ci-joint n'est valable qu'à la date du contrôle, et ne saurait tenir compte de toutes modifications apportées ultérieurement aux installations.

Lors de la vente de la maison, si le diagnostic du raccordement est classé **Non Conforme**, les travaux énoncés ci-dessus devront être engagés dans un délai d'un an, conformément aux dispositions générales édictées chapitre V, Article 18 du règlement du service public d'assainissement collectif d'Eaux de Vienne-SIVEER.

Ce délai pourra être raccourci sur décision de la collectivité en fonction de l'impact de l'anomalie constatée sur la santé publique et l'environnement – Art18 du Règlement du Service Public d'Assainissement Collectif.

Syndicat eaux de Vienne – Siveer

La Responsable du Pôle Assainissement,



Nathalie DELLA VALLE

Dans le cadre du RGPD, Eaux de Vienne exploite les données recueillies afin de traiter votre demande de diagnostic. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données personnelles, vous pouvez retrouver notre politique de protection des données sur notre site internet : www.eauxdevienne.fr/donnees-personnelles